

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 19/06/2017

L'an deux mil dix sept, le dix neuf juin,
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
PELLETERET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard **PELLETERET**, Madame Joselyne
FERRARIS, Monsieur André **MARTINEZ**, Monsieur Jacques
HAUTEBERG, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Jean-
Charles **GODERIAUX**, Monsieur Jean-Pierre **SAUTOT**, Madame
Marie-Jeanne **KRASINSKI**, Madame Emilie **BEURET** Monsieur
Stéphane **THILY**, Monsieur Gilles **CHAMPION**, Madame Frédérique
DUMOULIN.

Etaient absents :

Madame Colette **CLERC** a donné procuration à Madame Joselyne
FERRARIS,

Madame Nelly **MOUGENOT** a donné procuration à Monsieur Gérard
PELLETERET,

Monsieur Christophe **DUCROS** a donné procuration à Monsieur Jean-
Pierre **SAUTOT**.

Secrétaire de séance : Madame Emilie **BEURET**

OBJET : Programme ONF 2017

L'Office National des Forêts propose son programme de travaux forestiers pour l'année 2017
comme suit :

description	parcelles	Quantité estimative	Prix total en € HT	
Intervention ciblée sur tiges de plus de 3m : défourchage, correction de forme, élagage sommaire sur 150 tiges/ha en moyenne	4j	7.05 ha	4 596.60	I
Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen <3cm, maximum de 5cm	4j	7.05 ha	1 861.20	I
Dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle	11r	5.85 ha	2 533.05	I
Dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.	12r	6.32 ha	5 144.48	I
Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) diamètre maximum de 10 cm.	38ar	1.00 ha	1 038.00	I

Plantation : fourniture et mise en place de plants : tilleuls à petites feuilles, pin sylvestre, chêne pédonculé, mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol non travaillé avec pose de jalonnage à chaque plant	38r	2.20 ha	6 160.00	I
---	-----	---------	----------	---

Le programme prévoit donc des travaux d'**investissement** forestier à hauteur de 21 333.33 € HT, 23 466.67 € TTC.

Le programme ne prévoit pas de travaux de **fonctionnement** forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le programme ONF tel que présenté. Ces sommes seront inscrites au budget du service forêt pour l'année 2017.

OBJET : Délibération modificative du budget forêt n° 1/2017

Des écritures comptables constatant des régularisations doivent être passées et nécessitent les ouvertures budgétaires suivantes.

Le conseil municipal est donc amené à confirmer ces modifications budgétaires :

	article	énoncé	sens	montant
Budget forêt n° 1				
Constatation recettes supplémentaires				
R-F	7022	Coupe de bois (constatation de ventes supérieures aux prévisions)	+	49 000
D-F	6558	Autres dépenses obligatoires	+	14 500
D-F	611	contrat de prestations de services	+	14 500
D-F	L023	Virement à la section d'investissement	+	20 000
R-I	L021	Virement de la section de fonctionnement	-	20 000
D-I	2117	Travaux bois et forêts	+	20 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les modifications budgétaires tel que présentées.

OBJET : Subvention associations sportives

Le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, en référence à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 (notamment article 22) dispose que toute subvention attribuée par une personne morale de droit public (en l'occurrence les collectivités territoriales) doit faire l'objet d'une publication sous forme de liste annuelle transmise à la sous-préfecture.

Cette liste doit comprendre le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.

Concernant ces subventions aux organismes de droit privé, la municipalité a décidé de les diviser en deux temps pour la 3^{ème} année :

Une première liste des subventions à des associations diverses est établie en même temps que le vote du budget en mars.

Une deuxième liste des subventions aux associations sportives est établie en juin sur critères et dossier.

La liste ci-dessous est une proposition qui a été débattue en réunion du 13/06/2017 avec les associations sportives suite à leurs dépôts d'une demande de subvention et en fonction de critères :

HBC Lure Villersexel	Chez M. Bruno Bolot au Jardin Comtois 771 rue du 13 septembre 1944 70110 Villersexel	4 600
Foot-ball club	Chez M. Rémi Ricci 5 impasse du puits 70110 Villers la Ville	2 000
Entente sport et loisirs	Chez M. Claude Rinaldi 294 rue du Breuil 70110 Villersexel	350
Gymnastique volontaire	Chez Mme Eliane Martinez 19 rue du pré aux vernes 70110 Villersexel	350
PAN CKV	Chez M. Pascal Garnier 27 rue des moissons 70110 Villersexel	500
Association sportive collège	Collège : 178 rue de la Croix Marmin 70110 Villersexel	1 250
American boxing	Chez M. Roland Vuillemin 2 rue de l'oratoire 70110 Villafans	650
Club ultimate frisbee	Chez M. Christophe Delpech 10 au conteur 25680 Cubry	300
Toutes sont sous forme de subvention monétaire		10 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde ces subventions tel que présentées et dit que l'article budgétaire, 6574 subvention aux organismes de droit privé, est suffisamment doté.

OBJET : Travaux groupe scolaire, étalement des frais pour le SIVU Chantereine

Dans la délibération du 24/10/2016 concernant les travaux importants de réhabilitation des logements communaux du groupe scolaire qui ont été entrepris (toiture, isolation des façades, portes de garages), une répartition des coûts avaient été calculée :

Coût total des travaux et du métrage	111 245.81 € TTC
Coût supporté par la commune	94 399.07 € TTC
Participation demandée au SIVU Chantereine	16 715.55 € TTC
Participation demandée à la CCPV	131.19 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de la commune de Villersexel de répartir le remboursement du SIVU Chantereine comme suit :

Budget 2017	5 000.00 € TTC
Budhet 2018	5 000.00 € TTC
Budget 2019	6 715.55 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet étalement du remboursement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Chantereine.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL,
Vice-président du Conseil départemental
Gérard PELLETERET.*